LOT 11 – PLAFONDS SUPENDUS



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François ToullecTél. : 02.97.37.42.42 56100 LORIENT	Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE

Septembre 2010

SOMMAIRE DU LOT 11 – PLAFONDS SUSPENDUS

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 3
A.1 - TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES 3
A. 2 -PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX 3
A.3 - POSE ET MISE EN OEUVRE 3
A.4 - QUALITE DES OUVRAGES MISE EN OEUVRE 4
4.01- Parements : 4
4.02 - Protection des ouvrages 4
4.03 - Nettoyage - Protection des ouvrages 4
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES 4
B.1 - TRAVAUX A EXECUTER 4
B.2 - FAUX PLAFONDS 4
2.01 - Plafond en fibre minérale épaisseur minimum 15 mm 4
2.02 - Isolation en laine de roche 60 mm densité 31 kg/m3 disposée au dessus des faux plafonds 5
2.03 - Dalles de plaques de plâtre perforé type GYPTONE POINT 11 5
2.04 - Isolation au dessus des faux plafonds 5
2.05 - Coffres 5
2.06 - Plafonds caissons comportant : 6
B.3 – VOLETS INTERIEURS 6

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A.1 - TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES

Tous les travaux devront être exécutés suivant les règles de l'art et conformément aux arrêtés, décrets, normes, textes réglementaires en vigueur et notamment :

- aux normes A.F.N.O.R.
- aux D.T.U., notamment le D.T.U. n° 58-1 (norme VFP 68-203) Mise en œuvre des plafonds suspendus et matériels fibreux d'origine minérale en panneaux dérivés du bois et en métal
- DTU 59.1 - Peinturage pour les prescriptions des finis de parement
- additif n° 1 de novembre 1983 (pose de plafonds extérieurs)
- additif n° 2 de décembre 1985 (protection contre l'incendie)
- modification n° 2 d'avril 1989.

La liste ci-dessus ne saurait être considérée comme exhaustive.

A. 2 -PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX MATERIAUX

- ossatures primaires en acier galvanisé
- ossatures secondaires - rails supports clips- suspentes - cornières de rives.
- parties de structure cachées en acier galvanisé
- parties visibles en acier galvanisé thermolaqué
- classement au feu des matériaux : M1
- suspentes et fixation : M0

Les suspentes ne doivent pas supporter de contraintes supérieures à 20 N/mm² à froid.
L'entrepreneur est tenu de fournir les PV de classement des matériaux

A.3 - POSE ET MISE EN OEUVRE

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs des autres lots ayants des incidences sur le sien.
Il devra notamment s'assurer que les supports offrent les conditions satisfaisantes pour la réalisation de ses ouvrages.
L'entrepreneur prendra tous contacts utiles avec les entreprises des lots "charpente", "électricité"; "plomberie" intéressées afin d'assurer du passage des canalisations, fourreaux ou tranchées et d'éviter toute reprise postérieurement à la pose des revêtements.

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions quant aux approvisionnements de ses matériaux et matériels afin de pouvoir exécuter ses ouvrages en temps voulu.
Fixation : l'entrepreneur devra assurer en conformité avec les prescriptions du fabricant, une fixation correcte de ses ouvrages pour assurer une parfaite stabilité dans le temps.

Flèche admissible : 1/500ème de la portée pour ossature non apparente et 1/300 ème pour ossature apparente.

Les appareils d'éclairage courants sont solidaires des plafonds, et l'ossature porteuse est à la charge du présent lot.
La fixation des ossatures de plafonds dans les prédalles précontraintes sera réalisée après repérage des armatures.

A.4 - QUALITE DES OUVRAGES MISE EN OEUVRE

4.01- Parements : Quelle que soit la nature des parements, ceux-ci devront être sans défauts, éclats, rayures, ni épaufrures, tant à la livraison des éléments sur le chantier, que durant leur stockage et leur mise en œuvre.

4.02 - Protection des ouvrages : Pendant toute la durée des travaux, l'entrepreneur devra la protection complète de ses ouvrages par tous moyens appropriés.

Les épaufrures, éclats ou autres défauts qui apparaîtront en cours de travaux, même s'ils ont été causés par des ouvriers étrangers à l'entreprise seront réparés aux frais de l'entrepreneur du présent lot. L'entrepreneur veillera à la planéité de ses ouvrages et évitera toutes les différences de nu aux joints pour qu'aucun défaut ne paraisse en éclairage rasant.

Un soin particulier sera apporté aux raccordements avec les parois adjacentes.

4.03 - Nettoyage - Protection des ouvrages : Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur sera responsable du nettoyage et de la protection de ses ouvrages.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

B.1 - TRAVAUX A EXECUTER

Sont à exécuter au titre du présent lot, les fournitures, pose, réglages et protection des ouvrages désignés ci-après et ponctuellement la dépose des faux plafonds existants dans les locaux existants comportant des faux plafonds et dans lesquels intervient l'entreprise.
SUPPORTS : PLANCHER DALLES ALVEOLAIRES et PLANCHERS BOIS KLH
CHARPENTE METALLIQUE (niveau 3 bâtiment H et niveau 1 Bâtiment E)

Un tableau récapitulatif des revêtements par local est joint en annexe au présent CCTP

B.2 - FAUX PLAFONDS

2.01 - Plafond en fibre minérale épaisseur minimum 15 mm recouverte d'un voile de verre peint en blanc ; dimensions 60x60 type EKLA marque ROCKFON ou similaire profils MERIDIAN marque DONN ou similaire ; classement au feu M0 , compris toutes sujétions de mise en œuvre notamment incorporation de bouches de ventilation ainsi que de luminaires .

Localisation :
BâtimentF H
Niveau 0 tous locaux sauf : N0H0 (partiel) N0H2 ; N0H8 à N0H12 ; les passerelles suivant coupes architecte ; les locaux techniques ; les escaliers de secours ; compris habillage des jouées des dispositifs de désenfumage en plaques de BA 13 N0H 202
Niveau 1 : tous locaux sauf locaux techniques ; les escaliers de secours ; local climatisation et les passerelles suivant coupes architecte ; compris reprises suite à des modifications de cloisons suivant plan de repérage ; plafond du N1F05 rebouchage après dépose du lanterneau ; plafond du N1F2

Niveau 2 : tous locaux sauf locaux techniques archives ; les escaliers de secours ; le plafond du HALL (reporté sur le plan de localisation du niveau 2)
Niveau 3: tous locaux sauf locaux techniques archives ; les escaliers de secours ; salle de conférence N3H36

Bâtiment A
Niveau 0 : tous locaux sauf N0A6 à N0A9 ; N0A13 ; NOA17 à N0A21 ; N0A26 et sanitaires
Niveau 1 : tous locaux sauf N1A12 ; N1A13 ; N1A15 ; N1A17 à N1A19 N1A8 à N1 A11 ; N1A2 à N1A4 ; N1A26 à N1A29 ; et les boites de transition suivant coupes architecte

Bâtiment C :
Niveau 0 : uniquement les locaux suivants : N0C0b ; N0C15 ; N0C16
Niveau 1 : uniquement les locaux suivants : N1C4 ; N1C5 ; N1C7 à N1C10 ; N1C12 à N1C14 ; N1C17 ; N1C18
Niveau 2 : tous locaux sauf : N3C0
Bâtiment E :
Niveau 0 : tous locaux sauf locaux techniques et local climatisation

Bâtiment R
Niveau 0 : tous locaux sauf : N0R3 ; N0R 2 ;N0R5 ; N0R6 ; N0R8 ; N0R14 à N0R17 et locaux techniques
Niveau 1 : tous locaux sauf : N1R0b ; N1R3 à N1R5 et N1R14 et locaux techniques

2.02 - Isolation en laine de roche 60 mm densité 31 kg/m3 disposée au dessus des faux plafonds

Localisation : tous locaux fermés, haut de niveau 1 et haut de niveau 2 bâtiment H et bâtiment E ; absence d'isolation dans les faux plafonds des circulations à tous niveaux.

2.03 - Dalles de plaques de plâtre perforé type GYPTONE POINT 11 bords à ossature cachée démontables dimensions 60x60 compris :

-1 couche laine de verre 180 mm avec pare vapeur alu l'ensemble étant déroulée sur les faux plafonds
- habillage des jouées des dispositifs de désenfumage en plaques de BA 13 dans le HALL
Nota : l'habillage des 3 trémies et jouées de verrière du HALL est prévue au lot serrurerie
Localisation :
Bâtiment FH HALL N0H0 (reporté sur le plan de localisation du niveau 2); salle de conférence N3H36
Bâtiment C salle de briefing N0C22
Bâtiment R salle de briefing CMCC N1R14
Bâtiment A plafonds des boites de transition

2.04 - Isolation au dessus des faux plafonds, isolation en laine minérale 200 mm avec pare vapeur alu déroulée sur les faux plafonds compris pontage par bandes adhésives ; réaction au feu M1 ; R = 5 m2 C/W

Localisation : haut de niveau 3 bâtiment H et bâtiment E
Haut de niveau 0 bâtiment H locaux N0H17 N0H18 N0H202 N0H13 N0H14N0H15 N0H16

2.05 - Coffres

Réalisation d'encoffrement en plaques de BA 13 compris toutes sujétions d'ossature et de mise en œuvre (indiqués sur les plans architecte)
Localisation : bâtiment H (dans la rue intérieure)
-niveau 1 : (encoffrement de cheneau) suivant coupe CC
-niveau 2 : N2H09 passerelle rue intérieure
Suivant plan FH 12

2.06 - Plafonds caissons comportant :

–une ossature primaire en profils laqués blancs ;
–un remplissage en fibre minérale (3 facettes sur 4) épaisseur minimum 15 mm recouverte d'un voile de verre peint en blanc ; dimensions 60x60 ; classement au feu M0.
-un remplissage en métal déployé laqué blanc (1 facette sur 4) permettant le passage de l'air
- compris toutes sujétions de mise en œuvre notamment incorporation luminaires
Localisation : salles de contrôle bâtiment E niveau 1

B.3 – VOLETS INTERIEURS

Réalisation d'habillages intérieurs comportant :
-une ossature tubulaire en acier galvanisé laqué ;
-une ossature tubulaire complémentaire en acier galvanisé laqué pour les ouvrages situés devant le bâtiment A
-un remplissage en toile type Batyline SK 300 marque FERRARI ou similaire classement au feu M0 compris toutes sujétions de fixations et de mise en œuvre. Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
Localisation : rue intérieure niveau 1 notamment suivant coupe file E et coupes EE et DD